

une somme de \$150,000 a été votée pour distribution annuelle parmi les pêcheurs et les vaisseaux de pêche qui y avaient droit. Par l'Acte Vic. (1891) 54-55 chap. 42, ce montant a été élevé à \$160,000. Le nombre de réclamations durant l'année 1891 a été de 18,506, et la somme payée, \$156,892. La prime a été payée à raison de \$1.50 par tonne aux vaisseaux, \$3.00 par tête, aux pêcheurs et \$1.00 au propriétaire de chaque bateau. Le nombre de vaisseaux qui reçurent la prime était 705, de 26,533 tonnes, le nombre de bateaux de 17,701, et le nombre de pêcheurs de 33,507. Le montant total des primes payées depuis 1882, a été de \$1,571,503, comme suit :—

1882.....\$	172,285	1888.....\$	150,186
1883.....		130,345	1889.....		158,526
1884.....		155,719	1890.....		158,241
1885.....		161,539	1891.....		160,000
1886.....		160,904			
1887.....		163,758	Total.....	\$	1,571,503

670. Le gouvernement avait 12 piscifactories en 1891, situées sur la rivière Fraser, C. A. ; Sydney, Bedford et Bayview, N.-E. ; rivière Saint-Jean et Miramichi, N.-B. ; Ristigouche, Gaspé, Tadoussac et Magog, Québec ; Newcastle et Sandwich, Ontario. Le nombre total d'alevins distribué dans le printemps a été de 134,908,000, comprenant 11,449,000 saumons, 4,799,000 truites saumonées, 54,860,000 poissons blancs, 300,000 truites tachetées et 63,500,000 homards. Le bien que ces piscifactories font aux pêcheries est généralement reconnu et tous ceux qui sont intéressés à la pêche au saumon sur la rivière Fraser, attribuent en grande partie la montée du saumon à la piscifactory établie sur cette rivière. On estime que depuis 1868, le nombre d'alevins qui a été distribué a été de 221,933,000 saumons, 451,380,000 poissons blancs et 231,215,000 dorés.

671. La homarderie qui a été établie à Bayview, comté de Pictou, N.-E., en 1891, et qui est la première de cette espèce sur le continent américain, a remporté un succès complet. A peu près 7,000,000 d'œufs ont été distribués durant cette année-là, et 63,500,000 en 1892, sur une étendue de 60 milles sur la côte, au taux à peu près de 1,000,000 par mille. Dans ce but, on a choisi avec beaucoup de soin, des fonds de roc convenables, qui nous l'espérons, seront une protection pour les jeunes homards, et leur permettront d'arriver à leur complet développement.

672. Le travail d'établir et de renouveler les couches d'huitres à Shédiac, N.-B., et Tracadie, N.-B., a été entrepris par le gouvernement, qui a donné la surintendance de ce travail à un expert d'Angleterre.

673. La dépense totale du département des pêcheries durant les années terminées le 30 juin 1889, 1890, 1891 et 1892, était comme suit :—

Dépense
du départe-
ment des
pêcheries,
1889-1892.